Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 017-211704341-20240306-DM2024_038-CC

COMMU

N° 2024-038

Nomenclature :
1. Commande publique
1.4.1 Autres types de contrat

OBJET : **Séisme du 16 juin 2023 –**
Contrat prestation de peinture de la Salle du Conseil

Direction du Territoire et de la Proximité

MAIRIE DE
17700 SURGERES
12 MARS 2024
N° 112

Gestion courrier
original : AG
copies : CTM
Compta

DÉCISION - ANNÉE 2024

Le Maire de Surgères,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDÉRANT d'une part que suite au séisme du 16 juin 2023, il y a lieu de refaire la peinture du plafond de la salle du Conseil de la Mairie, et d'autre part qu'une rénovation de cette salle était nécessaire (murs, portes, fenêtres),

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat avec l'Entreprise BOURIEAU PEINTURE, 47 rue Bernard Palissy, 17700 SURGERES, pour la peinture du plafond, des murs, des portes et des fenêtres ainsi que des radiateurs de la salle du Conseil à la Mairie.

ARTICLE 2 : Que le présent contrat prendra effet à compter de la date de sa notification à l'entreprise par la Commune de Surgères, et s'achèvera après que les travaux prévus aient été intégralement réalisés.

ARTICLE 3 : Que le montant total pour l'ensemble de la prestation de peinture s'élèvera à **21.455,10€HT**, soit **25.746,12€TTC**, et que le règlement pourra s'effectuer par acomptes.

ARTICLE 4 : De charger le Directeur Général des Services de la Mairie de l'exécution de la présente décision.

A SURGÈRES, le 6/03/2024
CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Le Maire,

MAIRIE DE SURGERES Charente-Maritime

Catherine DESPREZ.